

COMPTE-RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 27 JANVIER 2015

RENDU PUBLIC LE 30 JANVIER 2015

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le compte rendu du 16 décembre 2014.

01 A 08/ FINANCES

01/ Le Conseil Municipal a adopté, à la majorité absolue, le budget primitif de l'exercice 2015 du budget principal, arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>INVESTISSEMENT</u> (mouvements réels)	19.028.991,00 €	12.485.618,00 €
Investissement (mouvements d'ordre)	102.692,00 €	6.646.065,00 €
<i>Total Investissement</i>	<i>19.131.683,00 €</i>	<i>19.131.683,00 €</i>
Fonctionnement (mouvements réels)	57.096.201,00 €	63.639.574,00 €
Fonctionnement (mouvements d'ordre)	6.546.065,00 €	2.692,00 €
<i>Total Fonctionnement</i>	<i>63.642.266,00 €</i>	<i>63.642.266,00 €</i>
Total (Investissement + Fonctionnement)	82.773.949,00 €	82.773.949,00 €

02/ Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2015 arrêté comme suit :

<u>MOUVEMENTS reals</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>INVESTISSEMENT</u>	0,00 €	0,00 €
Fonctionnement	10.000,00 €	10.000,00 €
TOTAL	10.000,00 €	10.000,00 €

03 à 11/ Le Conseil Municipal a approuvé ,, les conventions d'objectifs entre la Ville de Bagneux et les associations pour l'attribution de subvention comme suit :

- Le COMB pour 380 160 € - A l'unanimité
- Le CASC pour 130 000 € - A l'unanimité

- L'OBS pour 93 380 € - A la majorité absolue (Madame AMIABLE et Monsieur CALICE n'ont pas pris part au vote)
- L'ADIB pour 16 299 € - A l'unanimité (Mesdames AMIABLE, GARGARI et Messieurs DIMBAGA, KONE n'ont pas pris part au vote)
- La Régie de Quartier pour 25 000 € - A l'unanimité (Madame CHAMI-OUADDANE et Messieurs KONE, PINARD n'ont pas pris part au vote)
- Le Plus Petit Cirque du Monde pour 48 000 € - A la majorité absolue
- Le Foyer des Jeunes Travailleurs pour 13 000 € - A l'unanimité (Monsieur BORLANT et Madame MOUTAOUKIL n'ont pas pris part au vote)
- Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) pour 13 100 € - A l'unanimité

Et a attribué des subventions municipales hors conventions d'objectifs pour 2015 - A la majorité absolue (Mesdames AMIABLE, HOURS, RONDEPIERRE et Messieurs BESSON, PINARD, DIMBAGA n'ont pas pris part au vote).

12/ Le Conseil Municipal a accepté, à la majorité absolue, l'avenant n°3 au contrat de prêt avec les conditions de réaménagement suivantes :

Objet du Prêt	ZAC Victor Hugo – projet de bureaux – îlot 1 – acquisition des emprises foncières
Montant	9.000.000 €
Durée résiduelle	échéance le 05/04/2017
Amortissement	in fine
Périodicité des intérêts	trimestrielle
Index	Euribor 3 mois + marge de 1,54%
Base de calcul des intérêts	Exact / 360
Remboursement anticipé	Possible à chaque échéance
Garantie de la commune de Bagneux	80%
Autres conditions	<ul style="list-style-type: none"> - Confirmation de l'ordre irrévocable d'engagement de la part du notaire sur le versement du produit de la vente HRO dans les livres de Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels - Paiement de l'échéance du 30/03/2015 qui ne comporte que des intérêts pour un montant total de 36.427,50 €

Et a autorisé Madame le Maire à le signer.

13/ INTERCOMMUNALITE

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le rapport du 15 décembre 2014 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées établi par la Communauté d'Agglomération Sud-de-Seine relatif à l'évaluation des charges transférées et fixant le montant provisoire de l'attribution de compensation de la Ville de Bagneux à 8 242 890 € pour l'année 2015.

14 A 18/ AMENAGEMENT URBAIN

14/ Le Conseil Municipal a constaté, à l'unanimité, la désaffectation des deux emprises non cadastrées issues du domaine public communal d'une surface totale de 32 m², situées 9-25 rue Ledru Rollin.

Il a prononcé le déclassement des deux emprises non cadastrées issues du domaine public communal d'une surface totale de 32 m², situées 9-25 rue Ledru Rollin.

Il a décidé d'approuver l'acquisition auprès de la SEMABA des parties des parcelles AC n°133, AC n°132, AC n°149, AC n°143 et AC n°204 représentant une superficie de 8 m², au prix de 3 500 €, conformément à l'estimation des domaines du 12 janvier 2015.

Il a décidé d'approuver la cession au profit de la SEMABA de deux emprises non cadastrées issues du domaine public communal d'une surface totale de 32 m², au prix de 3 000 €, conformément à l'estimation des Domaines du 12 janvier 2015.

Il a autorisé Madame le Maire à signer tous les actes correspondants et à constituer toutes servitudes qui pourraient s'avérer nécessaire.

15/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, l'acquisition des locaux situés 119 rue de Verdun, sur la parcelle cadastrée section S n°13 au prix de 810 000 €. Il a autorisé Madame le Maire à signer tout acte notarié correspondant.

16/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention d'occupation temporaire à passer avec la RATP portant sur les parcelles cadastrées section P n°8, 12, 13, 14 et comprises dans le périmètre de l'Ilot Gare et a autorisé Madame le Maire à la signer.

17/ Le Conseil Municipal a fixé, à l'unanimité, comme objectifs à l'opération d'aménagement pour l'évolution du site des Mathurins :

- Désenclaver le site en y créant les voiries nouvelles nécessaires afin de le raccorder au centre-ville au nord et de l'ouvrir au sud vers le quartier en renouvellement urbain de la Fontaine Gueffier et faire ainsi émerger un véritable « morceau de ville » qui sera ainsi bien intégré au tissu urbain environnant ;
- Permettre un développement urbain mixte qui allie sur ce site, de manière équilibrée, activités économiques, logements, équipements publics et espaces verts ;
- S'agissant des espaces verts et plus largement de développement durable, retravailler le rapport ville / nature comme inscrit dans le Schéma de développement territorial et veiller particulièrement à l'articulation avec le Parc François Mitterrand qui est l'une des clés de son ouverture à la ville. D'autre part, intégrer le projet de géothermie de la Ville sur ce site ;
- Tendre à l'échelle du projet, à l'évolution progressive du Site pour un ensemble fonctionnel, durable et mixte, offrant une véritable qualité urbaine et environnementale ;
- Faire rayonner l'identité de la Ville de Bagneux au sein de la Vallée Scientifique de la Bièvre par des projets immobiliers innovants ; Aujourd'hui le rayonnement attendu est un rayonnement métropolitain à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

La concertation se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du projet d'aménagement avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées. Les modalités de la concertation prendront les formes suivantes :

- informations dans le journal municipal et sur le site internet de la Commune,
- information aux associations locales,
- deux réunions publiques,
- registre mis à disposition du public en Mairie pendant toute la durée des études afin de recueillir les observations et les avis.

18/ Le Conseil Municipal a approuvé, à la majorité absolue, la convention de recherche sur les conditions d'élaboration d'un schéma territorial des équipements publics entre l'Institut d'Etudes Politiques de Paris et la Ville de Bagneux pour un montant de 31 000 € HT et a autorisé Madame le Maire à la signer.

19/ COMMUNICATION

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché à bons de commandes de location et maintenance d'un photocopieur couleur et d'un photocopieur noir et blanc pour le secteur reprographie lancé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert avec la société SCHARP.

L'offre tarifaire de la société étant la suivante :

- 2 955,96 euros HT la location trimestrielle des deux copieurs ;
- Prix de la copie couleur et noir inclus la maintenance : 0,037 € HT.

20 A 26/ SERVICES TECHNIQUES

20/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché « éclairage des stades et éclairage extérieur des bâtiments communaux » avec l'entreprise CITEOS. Le montant du marché comprend un montant minimum de 30 000 € HT et un montant maximum de 130 000 € HT. Ce marché est conclu de la date de sa notification et ce pour une durée de 4 ans.

21/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés « Fourniture magasin Centre Technique Municipal » comme suit :

Le montant total des commandes pour la période initiale du marché est réparti en 10 lots comme suit :

<i>Lots</i>	<i>Minimum H.T.</i>	<i>Maximum H.T.</i>	<i>Valeur</i>
Lot N°1 : Bois	40 000,00	160 000,00	Euros
Lot N°2 : Visserie-Quincaillerie	90 000,00	360 000,00	Euros
Lot N°3 : Plomberie	25 000,00	100 000,00	Euros
Lot N°4 : Peinture, Revêtement de sol	20 000,00	80 000,00	Euros
Lot N°5 : Matériel électrique	60 000,00	240 000,00	Euros
Lot N°6 : Produits sidérurgiques	40 000,00	160 000,00	Euros
Lot N°7 : Matériaux de construction	5 000,00	20 000,00	Euros
Lot N°8 : Vitrerie, Produits plastiques, accessoires de mise en oeuvre	5 000,00	20 000,00	Euros
Lot N°9 : Soudage, accessoire de mise en oeuvre	4 000,00	16 000,00	Euros
Lot N°10 : Matériel de propreté urbaine	3 000,00	12 000,00	Euros
Total	292 000,00	1 168 000,00	Euros

Avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Entreprise CHOSSIÈRE
- Lot 2 : Entreprise LEGALLAIS
- Lot 3 : Entreprise DSC CEDEO
- Lot 4 : Entreprise CHAMPOD PERRY
- Lot 5 : Entreprise FRANCO BELGE
- Lot 6 : Entreprise DESCOURS & CABAUD
- Lot 7 : Entreprise GEDIMAT (AUX DOCKS DE CLAMART)
- Lot 8 : INFRUCTUEUX
- Lot 9 : Entreprise GEDIMAT (AUX DOCKS DE CLAMART)
- Lot 10 : Entreprise GUILLEBERT

22/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer les marchés (3 lots) pour la construction du terrain Multi-Sports nord pour un montant total maximum de 215 000 € HT.

Pour que les travaux puissent être réalisés dans le premier semestre 2015, la consultation des entreprises sera lancée prochainement, avec une date limite de remise des offres fin février ou début mars 2015.

Les offres seront ensuite examinées par la Commission d'Appel d'Offres qui attribuera les marchés aux entreprises les mieux disantes.

Les marchés pourront ainsi être notifiés avant fin mars et la période de préparation débutera dès le 1^{er} avril 2015.

Une information sur les attributaires et les montants sera faite lors du prochain Conseil Municipal en avril.

23/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire, à signer les marchés « Prestations de vérifications réglementaires, contrôle technique, coordination SPS et coordination SSI ».

Les offres seront ensuite examinées par la Commission d'Appel d'Offres qui attribuera les marchés aux entreprises les mieux disantes.

Les prestations sont réparties en 4 lots :

- Lot n°1 : Vérifications réglementaires
- Lot n°2 : Contrôle Technique
- Lot n°3 : Coordination SPS
- Lot n° 4 : Coordination SSI

Les montants annuels pour chaque lot sont :

- Lot n°1 : de 10 000,00 à 80 000,00 € HT
- Lot n°2 : de 5 000,00 à 30 000,00 € HT
- Lot n°3 : de 4 000,00 à 20 000,00 € HT
- Lot n°4 : de 5 000,00 à 30 000,00 € HT

Les marchés pourront ainsi être notifiés avant fin février et les prestations pourront démarrer début mars 2015, notamment pour les vérifications réglementaires et le contrôle technique en phase conception.

Une information sur les attributaires sera faite lors du prochain Conseil Municipal en avril.

24/ Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à solliciter une subvention au titre de réserve parlementaire pour la création de deux salles de classes maternelles à l'école Marcel Cachin, pour la modification des locaux du centre de loisirs en salles de classes et de dortoirs et pour la relocalisation du centre de loisirs Marcel Cachin.

25/ Le Conseil Municipal a annulé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°321610 relatif aux traitements des parquets pour le marché « construction du Centre des Arts du Cirque et des Cultures Emergentes de Bagneux ».

26/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet de convention d'habilitation tripartite proposé entre le SIGEIF, le SIPPAREC et les bénéficiaires éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Energie et a autorisé Madame le Maire à la signer.

27/ TARIFS

Le Conseil Municipal a revalorisé, à l'unanimité,

les tarifs des droits de place à compter du 1^{er} janvier 2015 tels que :

- Pour les commerçants abonnés :

- pour une place couverte, le mètre linéaire sera de 3,63€ H.T

- pour une place découverte, le mètre linéaire sera de 2.58 € H.T.
- Pour les commerçants non abonnés, le supplément sera de :
 - Le mètre linéaire à couvert à 0,46 € H.T
 - Le mètre linéaire à découvert à 0,32 € H.T

Le tarif de la redevance d'animation sera de :

- pour les abonnés : 0,29 € H.T le mètre linéaire par séance
- pour les non-abonnés : 1,17€ H.T le forfait par séance

Le tarif de la redevance de stationnement sera de 3,09 € H.T.

28 A 30/ HABITAT

28/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le projet de convention de partenariat avec l'Association SOS FEMMES ALTERNATIVE pour la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des femmes victimes de violence ouvrant une demande de logement social et a autorisé Madame le Maire à la signer.

29/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'Association ASPE pour l'accompagnement des demandeurs de logement pouvant mobiliser le dispositif du Droit au Logement Opposable et a autorisé Madame le Maire à la signer.

30/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention de délégation de gestion du contingent préfectoral « mal logés » et les annexes afférentes, à passer avec la Préfecture des Hauts-de-Seine et a autorisé Madame le Maire à la signer.

31/ CITOYENNETE ET VIE DES QUARTIERS

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, les actions proposées pour l'année 2015 par la Ville dans le cadre de la politique de la ville et a autorisé Madame le Maire à déposer les projets programmés par la ville et solliciter des subventions auprès du CGET, le Conseil Régional, le Conseil Général et les autres partenaires possibles .

32 A 34/ EDUCATION

32/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, le nouveau règlement intérieur des services périscolaires relatif aux formalités administratives.

33/ Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, qu'en cas d'absence de l'enfant ouvrant droit à déduction, une déduction sur les forfaits restauration scolaire par jour d'absence sera appliquée. Il a fixé comme suit la réduction :

T1	-	1,22 €
T2	-	1,50 €
T3	-	2,10 €
T4	-	2,80 €
T5	-	3,70 €
T6	-	4,70 €
T7	-	5,70 €

34/ Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention à passer avec le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre des repas servis dans les restaurants scolaires aux personnels de l'Education Nationale et a autorisé Madame le Maire de la signer.

35/ ASSURANCES

Le Conseil Municipal a approuvé, à l'unanimité, l'avenant n°1 au marché n°321701 à passer avec la société SMACL Assurances relatif au marché d'assurances dommage aux biens et a autorisé Madame le Maire à la signer. Le présent avenant a pour objet :

1 - La révision de la superficie du parc immobilier de la ville comme suite :

Superficie déclarée au 1^{er} janvier 2014 : 111 420 m²

Superficie déclarée au 1^{er} janvier 2015 : 113 350 m²

Ainsi le total des adjonctions s'élève à 1930 m²

2- L'entérinement des modifications suivantes :

- La nature des garanties :

La garantie s'exerce selon les dispositions des conditions générales clou à clou (11-2002)

- La franchise

A – Pour tout sinistre il sera fait l'application d'une franchise égale à 10% du montant de l'indemnité du par la SMACL avec un minimum de 1,5 fois l'indice FFB (915.80 en 2014)

B- Pour tout sinistre il sera fait l'application d'une franchise égale à 10% du montant de l'indemnité du par la SMACL avec un minimum de 1 fois l'indice FFB (915.80 en 2014)

C- Pour tout sinistre il sera fait l'application d'une franchise égale à 10% du montant de l'indemnité du par la SMACL avec un minimum de 2 fois l'indice FFB (915.80 en 2014)

3- La validation de l'appel de cotisation complémentaire pour régulariser les assurances de différentes expositions intervenues sur l'année 2014 .

les nouvelles cotisations sont justifiées puisqu'il s'agit de couvrir les expositions suivantes :

A- EXPOSITION D'ORPHEE A MONDRIN Maison des ARTS

B- LES ARTISTES DE BAGNEUX

C- OUVRES ARTISTES : CHAIX

36 A 46/ PERSONNEL

Le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de créer les postes suivants :

- Un emploi d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour la Direction de la Population
- Deux emplois d'adjoint technique de 2^{ème} classe assurant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique pour la police municipale
- Un emploi de chef de service de police municipale pour la Direction de la Citoyenneté et Vie des Quartiers
- Un emploi de gardien de police municipale pour la Direction de la Citoyenneté et Vie des Quartiers – Police Municipale
- Un emploi de rédacteur pour la Direction de l'Administration Générale
- Un emploi d'attaché – chargé de l'optimisation des recettes et du contrôle de gestion pour la Direction des Finances
- Un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour la DEPE – Service Espaces Verts
- Un emploi d'adjoint technique de 1^{ère} classe pour la DEPE – Service Espaces Verts
- Un emploi de rédacteur principal de 1^{ère} classe pour la Direction de l'Education – Secteur Petite Enfance

- Heures hebdomadaires supplémentaires de médecine générale pour les structures de petite enfance
- Emplois non permanents pour répondre à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité de divers services municipaux en 2015